



Le Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Adduction des
Eaux de la Lys

Réuni à Aire sur la Lys, le 12 juin 2014.

Etaient présents:

MM. Andriès, Boussebart, Cambien, Dissaux, Detournay, Houssin, Lefebvre, Leroy,
Parent, Verdonck, Waymel

Etaient excusés:

Mme Bouchart, MM. Bruneel, Douez, Lefait, Méquignon, Pauron, Plouy, Schepman,
Vandevoorde

Pouvoir de :

M. Pauron à M. Cambien

Vu le rapport n° 13-14

DECIDE :

- de réaliser la division cadastrale et le bornage de la parcelle où se situe la nouvelle vanne appartenant à M. Bécue, située à Lestrem, cadastrée section BT n° 60,
- d'acquérir la parcelle où se situe la nouvelle vanne posée en 2007,
- de réaliser les travaux de pose d'enrochements,
- de rembourser la perte de culture de 2008 à 2014,
- de rembourser les impôts fonciers de 2008 à 2014,
- d'autoriser le recours à un expert agricole,
- de payer une indemnité d'éviction au propriétaire de la parcelle,
- d'imputer les sommes nécessaires sur les crédits inscrits aux comptes 2111, 2128, 6227 et 62878 du budget du Syndicat,
- d'autoriser son Président à prendre toutes dispositions en vue de l'exécution de cette opération.

VOTANTS : 12

POUR : 12

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Acte exécutoire déposé auprès
de Monsieur le Préfet, le 20 JUIN 2014

Le Président
Jean-Claude DISSAUX

Le Président du Syndicat Mixte
d'Adduction des Eaux de la Lys

Jean Claude DISSAUX